

AR Prefecture

063-200072080-20221213-CC20220802-DE
Reçu le 21/12/2022

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 44

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 7 décembre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-08-02

OBJET :

**FUSIONS ET CLÔTURES DE
BUDGETS ANNEXES**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Serge COMPTE ; Daniel CLUZEL ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelyse DURON ; Bernard DUVERGER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Aurélie DEFRETIERE ayant donné procuration à Jean-Claude GAILLARD ; Bernard FAVIER ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Christian JEROME ; Odile SOULIER ayant donné procuration à Marc GIDEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Claude DUBOSCLARD ; Jérôme GAUMET ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; David SABY

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR Préfédente

063-200072080-20221213-CC20220802-DE
Reçu le 21/12/2024

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 qui prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu le budget principal 2022, et les budgets annexes « ZA de st Eloy », « ZA de Pionsat », « ZA de St Gervais », « Maison de Santé », « Usine Relais », « Bâtiment d'insertion », « Hôtel à La queue du Milan »

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy compte 10 budgets annexes qui alourdissent sensiblement le quotidien des services administratifs et nuit à la lisibilité des comptes en termes de "consolidation" des résultats.

Considérant que ces budgets annexes M14 sont en grande partie l'héritage des anciennes Communautés de communes fusionnées en 2017 ; qu'ils ont été constitués à l'époque afin, notamment, d'individualiser les opérations assujetties à TVA. Aujourd'hui, certains budgets sont "dormants" ou "quasi-dormants", la plupart ne font l'objet que de très peu d'écritures comptables. Par ailleurs, l'échéance prochaine (01/01/2024) de passage à la nouvelle comptabilité M57 doit inciter à rationaliser le nombre de ces entités administratives.

Considérant que deux grandes familles de budgets annexes se dégagent :

- les zones d'activités : ZA Pont Blaireau Menat (57111), ZA de Pionsat (57102), ZA de St Gervais (57107) et ZA de St Eloy les Mines (57110)
- les ateliers-relais et locations de locaux professionnels : Hôtel A La Queue du Milan à Pionsat (57105), Bâtiment d'insertion à St Gervais (57108), Maison de Santé à Pionsat (57104), Usine-relais à Menat (57112), Atelier-relais Laverie à Pionsat (57106) et Ateliers-relais à St Gervais (57109)

Considérant qu'il est d'ores et déjà précisé que le budget suivant sera soldé au 01/01/2023 (balance des comptes et résultats à zéro)

- ZA Pont Blaireau à Menat (57111) suite à la vente du dernier lot en 2022 au SIV DE MENAT

Considérant par ailleurs que le budget Ateliers-relais à St gervais (57109) devrait pouvoir être clôturé au 31/12/2024 après la cession du Garage JAILLLOT, il est donc proposé de le conserver en l'état dans cette attente.

AR Prefecture

Il est proposé au Conseil Communautaire :

063-200072080-20221213-CC20220802-DE
Reçu le 21/12/2022

- de regrouper au sein du budget 57110 réintitulé "Zones d'activités de la CC PSE" les trois zones d'activité de Pionsat (57102), St Gervais (57107) et St Eloy les Mines (57110).

- de regrouper au sein du budget 57112 réintitulé "Location de locaux professionnels - CC PSE" les cinq budgets Hôtel A La Queue du Milan à Pionsat (57105), Bâtiment d'insertion à St Gervais (57108), Maison de Santé à Pionsat (57104), Usine-relais à Menat (57112) et Atelier-relais Laverie à Pionsat (57106)

Concrètement, au terme de l'exercice 2022, le CA 2022 des six budgets annexes dissous sera voté comme à l'accoutumée mais sans délibération d'affectation du résultat.

Au 01/01/2023, les budgets 57102 et 57107 seront réintégrés sur le 57110 et les budgets 57105, 57108, 57104 et 57106 seront réintégrés sur le 57112.

Les soldes des comptes de bilan de ces six budgets seront réintégrés courant 2023 dans les deux budgets cibles 57110 et 57112 par le comptable du SGC par opérations d'ordre non budgétaires.

Lors de la délibération d'affectation de résultat 2022 des 57110 et 57112 en mars 2023, il conviendra de prévoir des lignes spécifiques de réintégration des résultats reportés 001/002 de chaque budget dissous.

De telle sorte, il subsistera au 01/01/2023, un budget principal (57100) et trois budgets annexes

- 57110 réintitulé "Zones d'activités de la CC PSE"
- 57112 réintitulé "Location de locaux professionnels - CC PSE"
- Ateliers-relais à ST GERVAIS (57109)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions de fusions / clôture de budgets au 01/01/2023,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 13 décembre 2022.

Le Président

Laurent Dumas

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes